



COMMUNE DE LAMBESC

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Effectif du Conseil Municipal	29
Conseillers en exercice	29
Qui ont pris part à la délibération	29

SEANCE DU
30 MARS 2016

Transmission en Préfecture	01 AVR. 2016
Date Réception	

Le trente mars deux mille seize, à 19h00, le Conseil Municipal de la Commune de LAMBESC a été assemblé au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Bernard RAMOND, et à la suite de la distribution faite par M le Maire le 24-03-2016 et ce conformément aux articles L 2121-10, L 2121-12, L 2121-17 et L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales.

PRESENTS : Bernard RAMOND, Richard CADOR, Claire BLANC, Louis-Hervé TRELLU, Mireille AMEN, Yvon CASTINEL, Martine CHABERT, Armand FELDMANN, Stéphanie FRANCO, Bernard MAYER, Christine BENOIST LEFEBVRE, Hubert BACHELARD, Sylvie BOUDOU, Jocelyne PASTOR, Roselyne RUCHON-GUIDETTI, Hervé SUGNER, Alexandre ANDREIS, Ludovic NICOLAS, Claire CARLINO, Jacques BUCKI, Jean-Marie DENORME, François BERGA, Jean-Jacques DECORDE, Corinne ARCHAMBAULT, Florence BLANCHI

REPRESENTES : Jacques GAÏOLI à Bernard MAYER, Emma LE MAOÛT à Sylvie BOUDOU, Catherine PIAT à Jacques BUCKI, Fabrice MATTEI à François BERGA

SECRETARE DE SEANCE : Claire CARLINO

DELIBERATION N° 2016-043	Finances Demandes de subvention auprès du Conseil Départemental au titre des travaux de proximité 2016
-----------------------------	---

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que la commune projette de réaliser plusieurs opérations éligibles au régime de l'aide aux Travaux de proximité du Conseil Départemental.

Ces opérations toutes budgétées au BP 2016, sont les suivantes :

Projet	Montant HT	Dépense éligible HT	Participation Conseil Départemental 80% du plafond (75 000 € HT)
Aménagement trottoirs Boulevard de la République	72 779.00 €	72 779.00 €	58 223 €
Aménagement du croisement Jules Ferry/avenue de Verdun ,travaux Traverse Chateaufvilain et avenue Fernand Julien	57 388.47 €	57 388.47 €	45 910 €
Sécurisation toit Foyer L'Oustalet et travaux toiture COSEC	35 914.80 €	35 914.80 €	28 732 €
Total	166 082.27 €	166 082.27 €	132 865.00 €

Après en avoir délibéré,

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Accepte de solliciter les subventions telles que décrites ci-dessus à hauteur de 80% du plafond des dépenses éligibles, au titre du dispositif travaux de proximité.

Charge le maire d'accomplir toutes les formalités nécessaires.

La présente délibération est adoptée à l'unanimité,

Délibéré à Lambesc les jour, mois et an que dessus.

Pour extrait conforme

Le Maire de Lambesc,



Bernard RAMOND